

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
ET DE MAGISTRATURE

DIRECTION GENERALE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NATIONAL SCHOOL OF ADMINISTRATION
AND MAGISTRACY

DIRECTORATE GENERAL

DECISION N° **000301** / ENAM/DG / DU **27 AOUT 2019** portant admissibilités au concours pour le recrutement de quinze (15) Administrateurs de Greffes au Cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2019/2020, session des 22 et 23 juin 2019.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ENAM,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des établissements publics ;
- Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu le décret n° 2011/020 du 04 février 2011 portant Statut Spécial des fonctionnaires des greffes ;
- Vu le décret n° 2018/240 du 09 avril 2018 portant réorganisation de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- Vu le décret n° 2018/790 du 14 décembre 2018 portant nomination du Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
- Vu l'arrêté n°/003440/MINFOPRA du 03 Mai 2019 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de quinze (15) Administrateurs de Greffes, Cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), au titre de l'année académique 2019/2020;
- Vu les Procès-Verbaux des épreuves écrites ;

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée au cycle « A » de la Division de la Magistrature et des Greffes en vue du recrutement de **quinze (15)** élèves Administrateurs de Greffes au titre de l'année académique 2019/2020, les candidats ci-après classés par ordre alphabétique :

N°	NOM ET PRENOM
1	ABOA BODO MARIE NADINE
2	AFANE ETIENNE DANY
3	AFANE MINKO BERTINE
4	ANGAYE MANGA JEAN SAMUEL
5	AOUDOU MONIRA
6	ATANGANA BOMBA THEOPHILE ARNAUD
7	ATEMAFAC THECLA TANGEONDONG
8	AVO'O EMINI EPSE TOUKABA MARTHE
9	CHETIMA AMADA
10	DAIMOULA PAUL
11	DALLE BETOME YVAN CYRILLE
12	DAPLA KAÏSSINA FLAUBERT
13	EBOULE NGOLLO AUBIN KEVIN
14	EMBOLO ELOUNDOU HONORE DIMITRI
15	EYENGA MARIE HORTENSE
16	FOTSO MAKALA CHEILLA KELLY STELLA
17	FOUDA HUBERT MARTIAL
18	FRU BIH SIDOINE
19	KALDA GABRIEL
20	KAMBOU YONKEU LUCRECE PAMELA
21	KAMSU NOUBISI NADIA CAROLE
22	KEDE ENAMA ELISABETH
23	KOLAI SOUARE RAPHAEL
24	KOUAZANG NJOWE JOSIANE
25	KOUNOU ABOUI.JULIENNE EGALITE
26	LAI SOUBO ALIX
27	MAGNI TCHIO MICHELE LINDA
28	MALAM OLGA PASCALE
29	MANGA AYISSI RENEE CLAUDE RAISSA
30	MBESSEANG NGANG BLERIOT RAOUL
31	MBILONGO ALAIN MARTIAL
32	MENGUE STEVE WILFRIED
33	MIMBOE LEKINA LOLITA BLANDINE
34	MPOUNZE MEZANZE ELISE OLIVE
35	NDI NADÈGE AURELIE
36	NGBWAMBIO MATHIEU YANNICK
37	NJANKOUO NGOULOURE FERNAND
38	NJOH ENAME RACHEL HELENE
39	OZOTO JEAN DIDIER
40	POUMENTANE GBETKOM NGOUPO ABAS
41	SALI HAMAN
42	SALIHOU ALKALE



43	SINI KODJI KWAKMA
44	TJAT LIMBANG IVAN DE NGUIMBOUS
45	ZOURMBA GHISLAIN

Article 2.- a) Les épreuves orales auront lieu à l'ENAM le 25 aout 2019.

b) Les candidats admissibles devront se présenter dès 07 heures très précise au grand amphithéâtre munis de leurs Cartes Nationale d'Identité.

Article 3.- Ces informations peuvent être consultées sur le site web de l'ENAM www.enam.cm, ou au niveau des babillards des entrées principales de l'Ecole.

LE DIRECTEUR GENERAL,



Bertrand Pierre SOUMBOU ANGOULA